

Revue de presse du MEDEF IDF du mardi 03 octobre 2017

1	Actus franciliennes	2
2	Indemnisation des démissionnaires: un choc financier pour l'Unédic.....	3
3	Assurance-chômage : Bercy table sur un retour dans le vert en 2020	4
4	Assurance chômage : quelles sont les nouvelles règles applicables ?	5
5	Macron fixe un nouveau cap pour l'industrie française	7
6	La French Fab veut dépoussiérer l'industrie française.....	9
7	Des Renault autonomes rouleront à Rouen en 2018	10
8	Ile-de-France : les salariés de Vélib' au tribunal pour leurs emplois.....	11
9	Nokia confirme les suppressions d'emplois mais promet d'embaucher des ingénieurs.....	12
10	Pénibilité : l'obligation de suivi de l'exposition aux risques chimiques supprimée.....	13
11	ISF: le piège des taxes «m'as-tu vu»	15
12	La question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie s'invite à l'ONU	16
13	La Catalogne avance vers une déclaration unilatérale d'indépendance	17
14	Donald Trump menace le fonctionnement de l'OMC	19

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 03/10/2017

75 PARIS

3ÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE BPIFRANCE INNO GÉNÉRATION

Jeudi 12 octobre, de 8h à minuit, BPI France organise la 3ème édition de sa journée Inno Génération. Le programme prévoit des interventions de chefs d'entreprise, des ateliers de travail thématiques et participatifs, des rencontres business entre entrepreneurs et des démonstrations d'innovation venant de tous horizons.

Information et inscription sur : <https://goo.gl/TpZ8GQ>

78 YVELINES

RÉUNION SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MOBILITÉ 2018

Vendredi 6 octobre, l'association Horizon Employeur des entreprises de Vélizy et Meudon-la-Forêt, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la CCI Versailles-Yvelines tiennent une réunion sur la nouvelle réglementation du plan de mobilité (ex-plan de déplacement) pour les établissements de plus de 100 salariés. La réunion aura lieu dans les locaux de Dassault Systèmes à Vélizy. L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/eWcQZ7>

91 ESSONNE

LE CITY-BUS DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LES VILLES DU GRAND PARIS SUD

Du 2 au 13 octobre, le City-bus de la Création d'entreprise va parcourir le territoire du Grand Paris Sud. Les conseillers de l'association BGE ParIF répondent aux questions des porteurs de projet et des entrepreneurs.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/Jwfumu>

92 HAUTS-DE-SEINE

ATELIER SUR LA PROSPECTION COMMERCIALE

Mercredi 11 octobre, de 10h à 12h, Neuilly Lab propose un atelier sur les techniques à utiliser pour multiplier et réussir les premiers échanges avec des prospects. L'atelier donnera les clés pour réussir à identifier et atteindre les bons interlocuteurs et initier avec eux le processus de vente.

Inscription en ligne sur : <https://goo.gl/vSzUsk>

93 SEINE-SAINT-DENIS

CHALLENGE DE LA CRÉATION 2017

Les inscriptions au 15ème Challenge de la création d'entreprise sont possibles jusqu'au 15 octobre à 12h. Ce

concours est ouvert à toutes les entreprises des neuf villes du territoire de Plaine Commune, créées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016. Renseignements et inscription auprès de Leïlla Bouregba :

01 55 93 56 54 ou [contact\(at\)plainecommunepromotion.com](mailto:contact(at)plainecommunepromotion.com)

94 VAL-DE-MARNE

RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France, deux réunions publiques d'information auront lieu lundi 9 octobre de 16h à 19h à la mairie de Créteil et mercredi 18, de 14h à 17h à Chevilly-Larue (service urbanisme).

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/hRFQMA>

95 VAL-D'OISE

ATELIER SUR LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI

Jeudi 5 octobre, de 9h30 à 12h, Port Parallèle organise un atelier sur la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) et le statut d'entrepreneur salarié. Il aura lieu dans l'immeuble de la CCI Val-d'Oise à Cergy. L'inscription en ligne est gratuite mais obligatoire. <https://goo.gl/RC4RKT>

::: ECONOMIE

2 Indemnisation des démissionnaires: un choc financier pour l'Unédic



Le coût de l'extension de l'assurance-chômage à tous les cas de démissionnaires avait été évalué durant la campagne à 2,7 milliards par an par l'Institut Montaigne.

Estimée à plusieurs milliards par an, l'extension de l'assurance-chômage à tous les démissionnaires est un casse-tête pour le gouvernement. Des règles spécifiques d'indemnisation sont à l'étude pour limiter la facture.

Emmanuel Macron va-t-il devoir revoir à la baisse ses ambitions sur l'un de ses projets phares, [l'extension de l'assurance-chômage aux indépendants et à tous les salariés qui démissionnent](#) ? Sur le principe non, tant cette promesse a constitué l'un des marqueurs de sa campagne. Mais la tâche s'annonce ardue notamment parce que l'addition serait beaucoup plus lourde qu'imaginé, selon nos informations.

Le premier sujet, celui des indépendants, est essentiellement technique, mais « *horriblement compliqué* », témoigne un acteur impliqué. Déterminer [le fait générateur de l'indemnisation](#) pour une population très diverse n'est pas le seul point épineux sur lequel l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a entrepris de se pencher pour éclairer l'exécutif. Le rapport est attendu d'ici à mi-novembre, date à laquelle doivent s'ouvrir les négociations avec les partenaires sociaux.

De 8 à 14 milliards ?

L'autre enjeu porte sur les démissionnaires. L'assurance-chômage est [déjà accessible à quelques cas](#), le plus connu étant celui d'un salarié qui doit suivre son conjoint en cas de mutation. Au nom d'une plus grande équité et d'une meilleure fluidité du marché du travail, Emmanuel Macron a promis une indemnisation sans condition, mais une fois tous les cinq ans seulement.

Durant la campagne, [l'Institut Montaigne a évalué la mesure](#). Verdict : 2,7 milliards, le double de ce que le candidat d'En Marche avait alors mis en avant. En réalité, la facture pourrait encore s'annoncer bien plus salée.

Effet de comportement

Passe encore ceux qui s'inscrivent à Pôle emploi après avoir démissionné, qui n'ont pas droit à indemnisation aujourd'hui et qui y auraient droit demain. Ou ceux qui ne s'inscrivent pas mais, du coup, le feraient pour le même motif. En tout quelques centaines de milliers de personnes - nombre d'entre eux ayant trouvé un point de chute avant de signifier leur départ à leur employeur - pour quelques centaines de millions par an.

Tout l'enjeu est d'appréhender l'autre cohorte, celle des salariés que ces nouveaux droits pousseraient à passer à l'acte. Et là, les estimations donnent le vertige : à paramètres d'indemnisation inchangés, il en coûterait entre 8 et 14 milliards d'euros rien que la première année, de 3 à 5 milliards les suivantes, selon les estimations du ministère du Travail.

« *Il s'agit d'estimations préliminaires, extrêmes, qui font l'objet d'une évaluation critique. Ces hypothèses ne sont clairement pas sur la table* », modère-t-on dans l'entourage de la ministre, Muriel Pénicaud.

Diminuer les droits ?

« Le fait que cela va coûter très cher ne fait pas l'ombre d'un doute. Même en réduisant par deux le nombre de personnes concernées, il sera difficile de faire à moins de 2 ou 3 milliards », estime un bon connaisseur de la question.

Plutôt que de raboter l'indemnisation chômage de tous les salariés, une solution consisterait à en passer par des conditions d'indemnisation moins généreuses en cas de démission. Juridiquement c'est possible, en logeant les démissionnaires dans une annexe particulière du régime général de l'assurance-chômage, comme il en existe une pour les intermittents du spectacle, par exemple.

Des évaluations de coût de la réforme sont en cours, sur la base de règles d'indemnisations spécifiques (délai de carence, notamment). Mais il faudra faire avaler la pilule aux syndicats d'autant plus braqués contre toute hypothèse de cette nature qu'ils n'ont [pas digéré les ordonnances réformant le Code du travail](#).

Alain Ruello

LES ECHOS – 03/10/2017

3 Assurance-chômage : Bercy table sur un retour dans le vert en 2020



Le solde de l'Unédic serait excédentaire à hauteur de 1,1 milliard d'euros en 2020, sous l'effet de la croissance. Mais cette prévision ne prend pas en compte les réformes à venir pour les démissionnaires.

Il n'y a pas que les comptes de la Sécurité sociale qui doivent repasser dans le vert prochainement. Sous l'effet de la croissance, de la baisse anticipée du chômage et des économies prévues par la nouvelle convention [adoptée fin mars par les partenaires sociaux](#), le gouvernement table sur un excédent de 1,1 milliard d'euros pour l'assurance-chômage en 2020, selon [le projet de loi de finances](#) présenté la semaine dernière. Ce serait une première depuis... 2008.

Mi-juin, en publiant ses dernières prévisions financières qui intégraient les effets des nouvelles mesures d'indemnisation autant que l'amélioration du marché de l'emploi, l'Unédic tablait déjà sur [une amélioration très sensible de ses comptes](#). « Nos prévisions sont sur une trajectoire de retour à l'équilibre », se félicitait alors Alexandre Saubot, le président (issu du Medef) de l'Unédic.

Pas de baisse des dépenses

L'optimisme était de rigueur, mais pas au point pour les partenaires sociaux, qui gèrent le régime, d'aller jusqu'à fixer l'année précise de sortie du rouge. Le déficit était censé passer de 3,6 milliards en 2017 à 2,9 milliards en 2018, puis à 1,8 milliard et 760 millions les deux années suivantes.

La reprise depuis s'est affermie, la croissance étant attendue par le gouvernement à 1,7 % par an d'ici à 2021. Bien qu'en diminution (160.000 l'année prochaine contre 235.000 cette année), les

créations nettes d'emplois resteraient soutenues, ce qui gonflerait la masse salariale et donc les cotisations.

L'exécutif a donc corrigé ses prévisions du solde de l'assurance-chômage en conséquence. Il est désormais attendu à -1,7 milliard en 2018, -0,4 milliard en 2019 et, donc, +1,1 milliard en 2020.

L'amélioration du solde prévisionnel tient davantage à la hausse des recettes qu'à la baisse des dépenses. Celles-ci resteraient à un niveau stable et élevé, à un peu moins de 40 milliards par an sur la période, en raison notamment de la dynamique des salaires.

Le cas des transfrontaliers

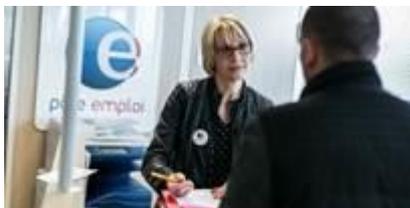
Ces prévisions ne prennent pas en compte [l'extension à venir de l'assurance-chômage aux indépendants ou aux démissionnaires](#), comme Emmanuel Macron l'a promis durant la campagne et qui risque de coûter très cher. En sens inverse, le règlement entre Etats européens de la question de l'indemnisation des travailleurs transfrontaliers pourrait améliorer les comptes (environ 400 millions en jeu).

Si l'embellie financière se confirmait, il resterait à régler le très épineux problème de la dette. La dernière estimation la situe à 39 milliards d'euros, soit une année de recettes.

Alain Ruello

LA TRIBUNE – 03/10/2017

4 Assurance chômage : quelles sont les nouvelles règles applicables ?



A compter du 1er novembre, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne percevront plus l'indemnisation pendant une durée maximale de 36 mois.

Désormais, il faudra voir 55 ans pour bénéficier de cette garantie.

Depuis le 1er octobre, les cotisations chômage des entreprises ont augmenté de 0,05 point, passant à 4,05% du salaire brut. A compter du 1er novembre, le régime d'indemnisation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est modifié avec la fin de la durée maximale de 36 mois pour tous.

Avant même [le grand big bang attendu sur l'assurance chômage qui va intervenir en 2018, promesse de campagne d'Emmanuel Macron](#), les règles régissant l'indemnisation des demandeurs d'emploi évoluent dès cet automne.

C'est la conséquence de la nouvelle convention d'assurance chômage conclue le 14 avril 2017 entre les partenaires sociaux, gestionnaires de l'Unedic, l'organisme paritaire qui gère l'indemnisation du chômage. De fait, les organisations patronales et syndicales s'étaient - difficilement - entendues pour faire évoluer les règles, concernant notamment les taux de

cotisations et les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans afin de ne plus laisser dériver les finances de l'Unedic qui accusent chaque année un trou d'environ 4 milliards d'euros.

Augmentation provisoire de la cotisation des employeurs

Certaines de ces règles, celles relatives aux cotisations, sont applicables depuis le 1er octobre. D'autres, comme celles ayant trait aux chômeurs âgés, entreront en vigueur le 1er novembre. Sachant qu'une grande partie de ces nouveautés risquent encore une fois d'être chamboulées en 2018 quand gouvernement et organisations patronales et syndicales auront bouclé le grand chantier de l'assurance chômage que l'Exécutif veut rendre plus universelle en l'ouvrant aux indépendants et, sous certaines conditions, aux salariés démissionnaires. Ce qui va changer la nature même du régime.

Ainsi, depuis le 1er octobre, les cotisations patronales d'assurance chômage ont augmenté de 0,05 point, passant de 4% à 4,05%. Cette augmentation est prévue pour une durée maximale de 36 mois aux termes de la convention. Elle peut être remise en cause chaque année en cas d'amélioration de l'état des finances du régime. Une hausse censée rapporter 270 millions par an, selon les calculs de l'Unedic. En compensation de ce relèvement, depuis juillet, une baisse de même niveau a été appliquée pour la cotisation à l'Association pour la garantie des salaires (AGS), un organisme purement patronal qui assure notamment le paiement des salaires (dans une certaine limite) de salariés d'entreprises déclarées en faillite.

Les cotisations salariales à l'assurance chômage demeurent, elles, pour l'instant, fixées à 2,4%, mais pas pour longtemps. En effet, afin de « *redonner du pouvoir d'achat* », durant sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait promis de supprimer en 2018 les cotisations salariales d'assurance chômage et maladie au 1er janvier 2018, en compensation, la CSG sera augmentée de 1,7 point. Mais, obligé de tenir compte de la réalité des finances publiques, le gouvernement, finalement, a décidé d'étaler dans le temps cette promesse qui se déroulera en deux étapes. Dès le 1er janvier, les deux cotisations sociales salariales baisseront de 2,2 points, puis une nouvelle fois de 0,95 point le 1er octobre 2018.

Fin des mesures de « surtaxation »

Par ailleurs, d'autres mesures sont entrées en vigueur le 1er octobre. Elles concernent les « *surcotisations* » à l'assurance chômage que les employeurs devaient versées au régime depuis 2013, lorsqu'ils avaient recours à certains contrats précaires. Ainsi, la majoration de cotisation due au titre d'un CDD d'une durée inférieure à trois mois (qui variait de 1,5 à 3 points en fonction de la durée du contrat), conclu pour accroissement temporaire d'activité, est supprimée pour les rémunérations versées à compter du 1er octobre. Est également supprimée l'exonération de cotisation en cas d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

En revanche, la surcotisation sur les « CDD d'usage » est maintenue pendant 18 mois (31 mars 2019).

Fin des trois ans d'indemnisation à compter de 50 ans... Il faudra avoir 55 ans

Les règles régissant l'indemnisation chômage des demandeurs d'emploi de 50 ans seront, elles, applicables à compter du 1er novembre prochain. Jusqu'ici, ces demandeurs d'emploi pouvaient bénéficier d'une indemnisation durant un maximum de 36 mois (au lieu de 24 mois maximum dans le régime général), s'ils avaient la durée de cotisation nécessaire. A compter du mois prochain, la « *barre* » des 50 ans est supprimée, et l'allongement de la durée d'indemnisation variera en fonction de l'âge, à compter de 53 ans. Concrètement, pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 53 ans, la durée d'indemnisation maximale sera celle de droit commun, c'est-à-dire deux ans (730 jours). Pour ceux âgés de 53 et 54 ans, la durée maximale sera de 2 ans et demi (913 jours). Enfin, à compter de 55 ans, cette durée sera fixée à trois ans (1.095 jours).

Dans un autre domaine, toujours à compter du 1er novembre, les règles concernant le calcul de l'indemnisation des personnes ayant occupé successivement des contrats très courts (moins d'une semaine) seront revues.

Toutes ces modifications sont donc provisoires. Le gouvernement compte en effet ouvrir le chantier de l'assurance chômage en 2018, avec l'espoir que les nouvelles règles soient applicables à compter du 1er janvier 2019.

Jean-Christophe Chanut

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 03/10/2017

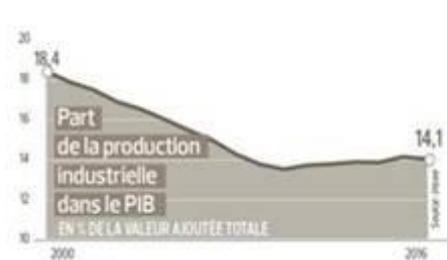
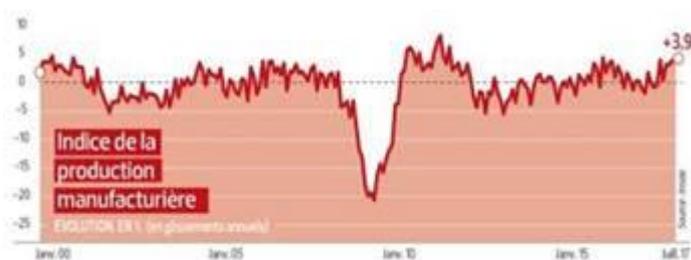
5 Macron fixe un nouveau cap pour l'industrie française



INFOGRAPHIE - Souvent contraint d'agir dans l'urgence, le gouvernement tente de concilier sauvetages d'usines et appui aux activités d'avenir.

C'est un déplacement symbolique. Emmanuel Macron revient ce mardi à Amiens, chez les Whirlpool. [C'est là qu'avait démarré il y a cinq mois sa campagne victorieuse de second tour contre Marine Le Pen.](#) C'est là qu'il faudra au désormais président de la République donner du sens à sa politique industrielle. Un domaine qui, depuis le début de son mandat, a contraint l'exécutif à être sur tous les fronts, du sauvetage de l'équipementier GM&S dans la Creuse à celui du constructeur de cabines d'engins TIM dans le Nord, de la nationalisation temporaire des chantiers navals STX au feu vert à l'opération Alstom-Siemens.

Après cinq mois, le gouvernement a ainsi semblé courir d'une urgence à une autre en même temps qu'il affichait son ambition d'un État stratège pensant le long terme. Il a consacré beaucoup de temps et d'énergie à préserver des sites et des emplois de la «vieille» industrie, tout en revendiquant une vision d'avenir. Il a été pris à contre-pied par [l'annonce des suppressions de postes chez Nokia-Alcatel](#), en contradiction avec les engagements pris par le groupe devant Emmanuel Macron quand il était ministre, alors qu'il affirme vouloir restaurer l'autorité de l'État. Il voit s'instruire, à l'occasion des dossiers STX et surtout Alstom, des procès en renoncement, alors même qu'il souhaite une industrie conquérante...



Armes juridiques

Bref, la politique industrielle doit gagner en cohérence. Le traitement des urgences, c'est-à-dire des sites ou des entreprises en difficultés, devrait bientôt être mieux organisé, et devenir ainsi moins chronophage pour les ministres concernés. Un délégué interministériel aux mutations industrielles sera ainsi nommé dans les prochains jours. L'exécutif y tient d'autant plus que dans les couloirs de Bercy on redoute que de nouveaux dossiers arrivent sur les bureaux des ministres, ces fameux plans sociaux qui, comme chez Alcatel-Nokia, ont attendu la présidentielle pour être déclenchés. Certains cas pourraient s'avérer particulièrement sensibles, quand ils concernent des entreprises fragilisées dont Emmanuel Macron avait eu à s'occuper quand il était à Bercy. La situation d'[Ascometal](#) ou encore du [volailleur Doux](#) est ainsi surveillée de près.

Le gouvernement est également en train de faire évoluer son modus operandi dans les négociations qu'il peut avoir à mener avec des repreneurs d'entreprises en difficulté ou d'acquéreurs de grands groupes. À Amiens, fin avril, Emmanuel Macron avait dénoncé les entreprises qui se comportent mal et promis d'évaluer les moyens pour l'État de récupérer les aides éventuellement perçues. Les armes juridiques manquent souvent. Mais la volonté politique est affichée.

Le gouvernement constate aujourd'hui qu'il a plus de poids dans le dossier [Alstom Énergie](#), où les engagements de créations d'emplois pris par General Electric sont assortis de pénalités financières, que dans le dossier Nokia, où les promesses n'étaient que celles de la bonne foi. Pour les opérations Alstom et STX, l'État a voulu muscler le dispositif de garanties. Dans le premier cas, en plaçant les ministres français et allemand à la présidence d'un comité de suivi, dans le second en conditionnant le prêt du 1 % du capital des chantiers navals, qui donne la majorité à l'italien Fincantieri, au respect des promesses d'emploi, d'investissement et de charge de commandes.

Pour le moyen et le long terme, le gouvernement commence à poser les jalons d'une politique industrielle qu'il veut ambitieuse. L'exécutif a une chance: pour la première fois depuis quinze ans, l'emploi dans l'industrie et son poids dans le PIB se stabilisent. [La France a même commencé à recréer des usines au premier semestre, selon l'observatoire Trendeo](#). La possibilité d'enrayer la désindustrialisation, «l'une des causes de notre malheur» selon Emmanuel Macron dans son livre Révolution, est là. «C'est le moment de redresser la tête, (...) de sortir du bavardage», a lancé lundi Bruno Le Maire lors de l'inauguration de la French Fab, qui refuse pour la France un destin de parc d'attractions à la Houellebecq. Le ministre a affiché le choix de l'exécutif: mettre le cap sur «l'industrie 4.0, l'industrie de matière grise, l'industrie haut de gamme». Promis, le gouvernement ne cherchera plus à «courir cinquante lièvres à la fois».

Politique de formation, politique fiscale, politique d'investissement, politique de filières, politique commerciale et de la concurrence européenne... Le locataire de Bercy a égrené les moyens d'un alignement stratégique des outils de l'État. Il a également «ouvert la réflexion» sur un chantier qui tient à cœur des industriels: celui de la baisse des charges sur les salaires supérieurs à 2,6 fois le smic.

L'industrie mériterait-elle une union sacrée? Les professionnels ont en tout cas franchi un cap pour parler d'une seule voix. [Le Cercle de l'industrie](#), représentant des poids lourds du secteur, présidé par Philippe Varin, et le GFI (Groupement des fédérations industrielles) de Philippe Darmayan ont engagé des négociations de rapprochement.

Sur la scène politique, en revanche, le destin de l'industrie est devenu l'un des meilleurs sujets de controverse. L'opposition, de droite et de gauche, s'est en effet saisie de l'électrochoc Alstom pour demander des comptes au gouvernement. L'audition, mercredi, de Bruno Le Maire par les députés s'annonce animée.

Bertille Bayart

6 La French Fab veut dépoussiérer l'industrie française



Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a endossé, au nom de Bercy, le mouvement « French Fab »

Pas un label mais un mouvement, monté autour de valeurs communes et du jeu collectif : la French Fab espère utiliser les mêmes les ressorts que la French Tech... et connaître le même succès

Le ministère de l'Économie a apporté lundi sa caution au mouvement French Fab, qui se veut la « marque étendard pour valoriser le savoir-faire industriel français ». Parallèlement, le Cercle de l'industrie et le GFI, deux organisations regroupant les acteurs industriels, ont décidé de fusionner pour parler d'une seule voix au nom des entreprises du secteur.

Réformer la filière industrielle française sans lancer de plan budgétaire aux milliards ronflants et trébuchants nécessite d'avoir recours au pointillisme. C'est donc par petites touches de fins pinceaux que les acteurs de l'industrie ont décidé, sous l'égide de Bercy et avec le soutien de Bpifrance, de rénover en profondeur leur organisation. Tout le paysage industriel est désormais invité à s'habiller de la couleur bleue de la « French Fab », mouvement lancé discrètement il y a plus d'un an par la banque publique d'investissement et désormais « endossé officiellement » par le ministère de l'Économie.

« La French Fab est une initiative née du terrain, lancée par des chefs d'entreprise de PME et d'ETI industrielles qui regrettaient de ne pas avoir une marque étendard pour valoriser le savoir-faire industriel français », explique Fanny Letier, directrice exécutive chez Bpifrance. Une marque pour valoriser l'identité industrielle, mais aussi « une bannière », une « démarche d'attractivité », une « volonté collective » de défendre l'industrie française aussi bien dans les territoires qu'à l'international. Ou tout simplement un pin's à arborer sur son veston : la French Fab c'est tout et rien à la fois, à l'image de ce que fut [la French Tech](#) lors de son lancement il y a deux ans et qui fait fureur aujourd'hui dans le monde. « Etre estampillé French Tech, ce n'est pas la certitude de réussir mais c'est l'assurance d'avoir un entretien avec des investisseurs pour un pitch », souligne Fanny Létier.

Viralité. Là où cette initiative s'apparente plus à de l'impressionnisme qu'à du dirigisme étatique, c'est que, formellement, la French Fab ne sera pas un label mais bien un mouvement, si possible « frappé de viralité ». Les industriels qui se réclameront du club obtiendront aussitôt le petit coq bleu à apposer à leur logo, à condition de s'engager à faire notamment de la croissance, de la digitalisation ou encore de « jouer collectif ». Une démarche libre et assumée comme telle. « Nous voulions absolument éviter de passer par une commission de contrôle administrative avec toute la charge bureaucratique que cela représente, explique un proche du dossier. Ce mouvement doit vivre par lui-même et se développer en sélectionnant naturellement ses porte-drapeaux ».

Le rôle de Bpifrance sera de pousser à fond ses accélérateurs pour y faire passer le plus de PME possible. « Les entreprises que nous aidons aujourd'hui seront celles qui survivront à la prochaine crise – car la crise reviendra un jour – et en profiteront alors pour racheter leurs concurrents fragilisés, devenant ainsi des ETI », confie [Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance](#).

Une logique qui correspond parfaitement aux attentes des entrepreneurs. Elisabeth Ducottet, PDG de Thuasne et ex-coprésidente du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti) défend

ardemment la démarche, grâce à laquelle « la France peut caresser l'espoir de voir naître 4 000 ETI de plus qui, ajoutées au 4 000 que notre pays compte déjà, la rapprocheraient de ce fameux et envié *Mittelstand* allemand et de ses 12000 entreprises de taille intermédiaire ».

Chasse en meute. Clémentine Gallet est typiquement dans la cible de ces entreprises qui pourraient bénéficier des nouvelles initiatives pour franchir le cap difficile qui sépare les PME des ETI. Elle dirige Coriolis composite, une PME de 150 personnes et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, située à Lorient, qui travaille en grande partie avec le secteur aéronautique. Son entreprise vient d'intégrer l'accélérateur de PME de Bpifrance. Formée en Allemagne, soutenue par Dassault, emmenée en Asie dans les bagages de Safran, la jeune femme est un « pur produit » de ce que peut produire une collaboration serrée entre des entreprises d'un même pays : la cooptation et la bienveillance. Pour elle, la French Fab est donc un moyen de créer et d'adapter à la sauce française ce que font les entreprises allemandes et leur habitude de « chasse en meute », si efficace.

Justement, autre étape symbolique de la recomposition de l'industrie française : le Cercle de l'industrie et [le Groupement des fédérations industrielles \(GFI\)](#) fusionnent en un seul et même organisme, qui fédérera aussi bien les grandes entreprises industrielles que les petites. « C'est un peu comme si l'Afep fusionnait avec le Medef et la CPME », explique un industriel. Le but est que le gouvernement n'ait plus qu'un seul interlocuteur pour défendre les intérêts de l'industrie, ce que n'a pas manqué de saluer Bruno Le Maire, le ministre des Finances. Ce dernier a lui aussi posé sa pierre à l'édifice, assurant que sa politique industrielle tendrait vers un seul cap : « L'industrie de demain c'est le 4.0, l'innovation, la matière grise, le haut de gamme. L'industrie française qui ira bien demain, c'est celle qui saura créer de la valeur ». Le tableau est tracé. Il reste désormais à bien l'encadrer pour le vendre sur un marché encombré.

Cyrille Lachèvre et Emmanuelle Ducros

LE FIGARO – 03/10/2017

7 Des Renault autonomes rouleront à Rouen en 2018



Le constructeur et Transdev mettront en service des ZOE sans conducteur en milieu ouvert. Ce test est une première en Europe.

Il y a [NuTonomy](#) à Singapour, [Uber](#) à Pittsburgh, [Waymo](#) (ex-Google) dans la Silicon Valley. Il y aura très bientôt les ZOE autonomes à Rouen. C'est en tout cas [l'ambition de ses deux principaux promoteurs, Renault et le gestionnaire de transport collectif Transdev](#). L'objectif consiste à mettre en place «un service de transport à la demande sur route ouverte avec des véhicules électriques autonomes pour le grand public», détaille Thierry Mallet, PDG de Transdev.

Quatre Renault ZOE autonomes seront mises en circulation à partir du début de l'année prochaine sur le Technopôle du Madrillet, près de Rouen. Elles circuleront sur route ouverte, c'est-à-dire au milieu des voitures, des deux-roues motorisés, vélos et piétons. En revanche, elles effectueront toujours la même boucle de 10 kilomètres. Les personnes intéressées par ces véhicules pourront télécharger une application développée ad hoc et demander à être récupérées sur un des 17

arrêts mis en place sur le parcours. Il s'agit donc bien de transport «à la demande», même s'il est moins flexible qu'un taxi ou un VTC.

Ce projet, dénommé Rouen Normandy Autonomous Lab, est «une première française, et même européenne», se félicite Thierry Mallet. Il a nécessité la collaboration de nombreux acteurs, outre Renault et Transdev. Ainsi, la Matmut finance une partie de l'investissement de 11 millions d'euros du projet. L'assureur veut comprendre l'impact du véhicule autonome sur la responsabilité. L'État, par le biais de la Caisse des dépôts, et les collectivités locales comme la région Normandie et la Métropole de Rouen y ont également été associés.

Extension de l'offre de transport public

Les technologies autonomes nécessitent aujourd'hui ce genre d'expérimentation en conditions réelles. Dans un premier temps, et conformément à la réglementation française, un technicien installé à la place du conducteur pourra reprendre la main en cas de besoin. À terme, ces voitures devraient pouvoir se passer de toute intervention humaine. Mettre de tels véhicules à disposition d'utilisateurs ordinaires servira aussi à analyser leurs réactions. C'est un élément important pour permettre une bonne acceptation de ces services.

L'expérimentation de Rouen constitue une «véritable extension du service de transport public», selon Thierry Mallet. Il n'y a, en effet, aucune liaison entre la ville de Rouen et le Technopôle du Mandrillet. C'est l'un des intérêts très importants qu'offrent ces nouvelles technologies. «Ces systèmes vont augmenter l'offre de transport existante, explique le patron de Transdev. Il sera possible, par exemple, de mettre en place une offre de transport à la demande lorsque les lignes de bus ordinaire sont à l'arrêt.» Le véhicule autonome pourrait bien faire tomber les frontières entre le véhicule personnel et celui de transport public. À Rouen, une navette devrait ainsi rejoindre les ZOE. Il sera ainsi possible d'adapter le type de véhicule au nombre potentiel de passagers.

Cette vision d'un développement des véhicules autonomes d'abord grâce à des systèmes de transport à la demande est partagée par de nombreux acteurs. Ce n'est pas un hasard si un constructeur comme Renault s'est associé à un exploitant de réseaux de transport comme Transdev pour en comprendre les contraintes et les spécificités. Et il faut apprendre vite: comme l'explique Thierry Mallet, «des systèmes de transport publics autonomes ont toutes les chances d'être mis en place avant ceux destinés à un usage privé». Il est, en effet, bien plus pratique de les utiliser sur un trajet déjà défini, comme pour une ligne de bus, que sur un trajet totalement nouveau.

Emmanuel Egloff

LE PARISIEN – 03/10/2017

8 Ile-de-France : les salariés de Vélib' au tribunal pour leurs emplois



Rue de Charonne (Paris XIe), ce samedi. Les travaux de remplacement des Vélib's ont commencé,

mais les salariés, eux, ne savent toujours pas s'ils seront repris, ni à quelles conditions.

JCDecaux ayant perdu le marché des vélos en libre service, les salariés s'inquiètent de la perte de leurs acquis sociaux.

Les Vélib' actuels **sont en train d'être remplacés**, mais les salariés du service, eux ne savent toujours pas de quoi leur avenir sera fait. Le marché des vélos en libre-service parisien est en effet passé de mains de JCDecaux à celles du consortium **Smoovengo, qui exploitera le service à partir du 1er janvier 2018**.

Pour l'instant, Smoovengo n'est pas tenu légalement de reprendre les 280 salariés de Cyclocity, la filiale de Decaux qui s'occupe de la maintenance du Vélib'. Le nouvel exploitant a toutefois promis de **donner la priorité aux salariés actuels, alors qu'il vient de lancer une campagne de 300 recrutements**. Mais ces embauches ne sont pas automatiques.

« Smoovengo nous propose la reprise des salariés sans maintien des acquis, ni de l'ancienneté, ni du salaire », dénonce Bambo Cissokho, secrétaire du CE de Cyclocity. Les salariés s'inquiètent notamment de la perte possible des primes d'ancienneté (150 € par an environ), des paniers repas touchés par 85% des salariés (environ 250€ par mois), ou de l'intéressement de 1 500€ par an.

Audience au tribunal mardi

De son côté, JCDecaux n'envisage pas de reclasser ses salariés en interne et renvoie la responsabilité sur Smoovengo. « Il y a 300 postes à pourvoir chez Smoovengo alors que nous comptons déjà 280 salariés formés et expérimentés pour des métiers rigoureusement identiques (agent de régulation, maintenance, entretien). Ces salariés devraient être transférés, sans remettre en cause leurs avantages sociaux issus de 10 ans de dialogue social », estime Thierry Raulin, DRH chez JCDecaux.

Le sort des salariés sera au menu d'une audience au tribunal de grande instance de Nanterre, ce mardi à 13 h 30. Les représentants du personnels, élus au CE et au CHSCT de Cyclocity, ont en effet assignés JCDecaux et Smoovengo afin de faire respecter l'article 12-24-1 du code du travail qui impose le transfert des salariés en cas de reprise de l'activité.

Jean-Gabriel Bontinck

LE PARISIEN – 03/10/2017

9 Nokia confirme les suppressions d'emplois mais promet d'embaucher des ingénieurs



A l'issue d'une réunion d'un comité de suivi, Nokia a confirmé son plan de suppression d'emplois mais va embaucher des ingénieurs

En recentrant ses activités sur la recherche et le développement, Nokia a confirmé son plan de suppression d'emplois avec le départ de près de 600 personnes mais s'est engagé dans le même temps à embaucher des ingénieurs

A l'issue d'une réunion du comité de suivi de Nokia autour du secrétaire d'Etat à l'Economie Benjamin Griveaux, le groupe finlandais a confirmé la mise en oeuvre de son plan social avec [la suppression de près de 600 emplois d'ici 2019](#) mais s'est aussi engagé à recruter dans le même temps des ingénieurs dans ses activités de recherches et développement.

Après la suppression de 400 postes l'an passé, [le gouvernement était monté au créneau](#) au lendemain de l'annonce par Nokia, le 6 septembre, d'un nouveau plan social dans ses filiales Alcatel Lucent International et Nokia Solutions and Networks (NSN) basées à Paris-Saclay (Essonne) et Lannion (Côtes d'Armor).

Pour le gouvernement, les engagements pris par Nokia après avoir racheté Alcatel-Lucent en 2015 qui était de maintenir au moins 4 200 emplois en France jusqu'à fin 2017, dont 2500 consacrés à la recherche et développement ne semblaient pas être respectés.

Délocalisation de certains postes

A l'issue de la réunion du comité de suivi, Nokia a confirmé la mise en oeuvre de son plan de suppression d'emplois qui devrait reprendre d'ici une «dizaine de jours». Sur ce point, les syndicats qui voulaient un assouplissement et la mise en oeuvre d'un plan de départs volontaires plutôt que des licenciements secs n'ont pas obtenu d'avancées sur ce point. «Les deux tiers des postes visés sont délocalisés dans des pays d'Europe de l'Est, essentiellement en Hongrie et en Bulgarie», s'est insurgé Claude Jossierand, délégué syndical central CGT du groupe Nokia en ajoutant: «certains métiers, comme le support technique aux clients, le passage de commandes complexes ou encore la maintenance sont particulièrement touchés par ces transferts à l'Est.»

En revanche, Nokia s'est engagé à développer son activité de recherches et développement. Son objectif est d'avoir 2 500 ingénieurs en R&D d'ici la fin de 2018. Un programme de recrutement de 500 ingénieurs est en «phase d'accélération».

Pour Benjamin Griveaux, Nokia a pris un «engagement très clair: pas de suppression d'emplois tant que l'objectif des 4 200 emplois n'aura pas été atteint et une chose très importante, 2 500 emplois en R&D avant la fin de l'année 2018.» Des propos rassurants. Néanmoins, le gouvernement a décidé de garder un oeil sur ce dossier. Une nouvelle réunion du comité de suivi aura lieu à la fin novembre.

⋮ SOCIAL

LES ECHOS – 03/10/2017

10 Pénibilité : l'obligation de suivi de l'exposition aux risques chimiques supprimée



EXCLUSIF - L'ordonnance sur la pénibilité supprime toute obligation pour l'employeur de traçabilité de l'exposition des salariés aux risques chimiques. Un retour en arrière de plus de 15 ans.

Le choc de simplification [annoncé par le Premier ministre, Edouard Philippe](#), concernant la pénibilité au travail, ne se contente pas d'effacer ce qui avait été décidé par le gouvernement précédent. Il va bien plus loin sur un sujet particulièrement sensible : celui de l'exposition des salariés à des agents chimiques dangereux, et en particulier à des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, dont les effets sont différés dans le temps.

Depuis le 1^{er} octobre, date de l'entrée en vigueur [des ordonnances réformant le Code du travail](#), ces agents chimiques ne font plus l'objet d'un suivi et d'une information obligatoires des salariés, contrairement aux expositions à l'amiante et aux rayons ionisants.

Une traçabilité précieuse des expositions

Depuis l'entrée en vigueur du compte pénibilité, en 2014, le patronat n'a eu de cesse de dénoncer une « *usine à gaz* ». S'il n'a pas obtenu sa suppression, le gouvernement a décidé de retirer de ce qu'il a rebaptisé « *compte professionnel de prévention* » les quatre critères les plus contestés par les organisations d'employeurs : port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques. L'attention s'est focalisée sur la conséquence de cette décision pour les départs anticipés en retraite, qui ne pourront avoir lieu pour ces quatre risques qu'en cas de taux d'incapacité de plus de 10%.

Ce n'est pourtant pas la seule - et la plus importante - incidence que va avoir la réforme concernant l'exposition aux agents chimiques dangereux. Qui dit sortie du compte professionnel de prévention dit suppression de l'obligation de rédiger des « [fiches pénibilité](#) ». Or dans ces fiches créées sous Nicolas Sarkozy en 2010 et modifiées sous François Hollande en 2014, les employeurs devaient consigner les modalités et durées d'exposition des salariés en présence d'agents chimiques dangereux, assurant ainsi une traçabilité précieuse des expositions. C'est fini.

Mais on n'est pas pour autant revenu à la situation qui prévalait avant les réformes successives instaurant la pénibilité, avant 2010. Là est le problème. Le suivi et l'information via des fiches d'exposition aux risques chimiques a été instauré au début des années 2000, aboutissant en 2008 à une fiche unique d'exposition permettant une traçabilité y compris pour les salariés les plus précaires. Or ce dispositif n'a pas été rétabli par l'actuelle réforme, créant un gros trou dans la raquette de la prévention des risques professionnels.

La promesse d'une « réflexion spécifique »

Cela n'a pas été pour déplaire à ceux qui, au patronat, rêvaient de faire ainsi table rase, mais cela ne va clairement pas dans l'intérêt des salariés... Et pas forcément non plus dans celui des employeurs. « *Selon la jurisprudence, les entreprises ont une obligation de moyens renforcée pour préserver la santé de leurs salariés, d'où l'importance du suivi selon des critères partagés* », souligne Camille Pradel, avocat patronal spécialisé en droit de la santé au travail. Dans sa lettre aux partenaires sociaux, début juillet, Edouard Philippe a promis une « *réflexion spécifique* » sans plus de précision. De source syndicale, elle tarde à s'ouvrir.

Leïla de Comarmond

::: POLITIQUE

L'OPINION – 03/10/2017

11 ISF: le piège des taxes «m'as-tu vu»



Taxer des signes ostentatoires de richesse ? Il ne faut en attendre ni recettes supplémentaires, ni réponses aux défis économiques de la France. Hélas, la question est devenue politique. Au risque du pire

Les députés de La République en marche se retrouvent ce mardi matin pour une réunion de groupe où sera notamment discutée la taxation des signes extérieurs de richesse. Portée par le rapporteur général du budget Joël Giraud, cette proposition vise à compenser politiquement la suppression de l'ISF. Économiquement, les recettes devraient rester faibles. Symboliquement, la polémique envoie un message négatif aux fortunes françaises exilées à l'étranger. Certaines commençaient pourtant à réfléchir à un rapatriement.

Un taux de chômage de 10 %, une dette frôlant 100 % du PIB, un déficit commercial de 60 milliards d'euros, une industrie déliquescence, des sièges sociaux transférés à l'étranger, une croissance potentielle presque divisée par deux en dix ans... Les chantiers pour redresser l'économie française ne manquent pas. C'est pourtant un tout autre débat qui va agiter la réunion de groupe de la majorité parlementaire, qui se réunit ce mardi matin à l'Assemblée nationale : comment, après [la suppression de l'ISF](#), continuer à taxer « les signes ostentatoires de richesse » ? Une polémique qui occupe le devant de la scène médiatique depuis quelques jours et offre aux députés de La République en marche (LREM), stigmatisés au début de l'été comme de simples « godillots », une occasion de s'affirmer.

Pieds dans le plat. Et la discussion s'annonce animée. C'est [le rapporteur général du Budget, Joël Giraud](#), ancien député PRG, qui a mis les pieds dans le plat. Vendredi, dans une interview au *Parisien*, alors même qu'en commission, mercredi, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'était dit ouvert à un durcissement de la taxation sur les objets de luxe, il annonce qu'il y a « des choses à revoir » dans le projet de loi de finances 2018. « Les yachts, les jets privés, les chevaux de course, les voitures de luxe ou encore les lingots d'or ne sont plus pris en compte dans le [nouvel impôt sur la fortune immobilière](#) (IFI). Ce n'est pas possible ! s'indigne le député LREM. Des symboles de ce genre doivent être beaucoup plus taxés. Un yacht, c'est m'as-tu-vu, ce n'est pas productif pour l'économie... »

Un point de vue partagé par de nombreux députés dans la majorité parlementaire. « Je soutiens totalement ce budget, car il correspond à ce qu'Emmanuel Macron avait annoncé, affirme ainsi la députée de Paris Anne-Christine Lang. Mais exonérer les yachts, c'est inaudible. » Le souvenir des vacances de Nicolas Sarkozy sur le yacht de Vincent Bolloré, en 2007, qui a poursuivi l'ancien Président tout au long de son mandat, n'est pas loin. « On est dans le symbolique, admet Anne-Christine Lang. Mais on sait tous que l'on peut exploser sur un petit détail ».

Reste qu'établir [une liste de « signes ostentatoires » de richesse](#) est un piège dans lequel il sera difficile de ne pas tomber. Le diamant de la grand-mère, les œuvres d'art, les grands crus sont-ils

des signes ostentatoires de richesse ? Alors que l'industrie du luxe est un pilier du rayonnement de la France à l'international, n'y aurait-il pas un paradoxe à surtaxer les consommateurs sur le marché domestique ? « Moi, je pense en tout cas qu'il faut éviter d'avoir un débat qui donnerait à penser qu'être riche, c'est forcément être coupable. Ça n'est pas le sujet », estime ainsi Aurore Bergé, porte-parole des députés LREM. C'est pourtant le message que sont en train d'envoyer les députés de la majorité à l'extérieur. « J'ai déjà reçu plusieurs appels d'expatriés qui s'inquiètent de cette nouvelle polémique anti-riches, alors que certains ménages fortunés commencent à réfléchir à un retour en France », confie un avocat fiscaliste sous le sceau de l'anonymat.

« **Fausse bonne idée** ». « C'est l'archétype de la fausse bonne idée », abonde l'avocat Marc Bornhauser. « Cette mesure ne va pas rapporter un euro aux caisses de l'État puisqu'aucun particulier ne détient en France de yacht ou de jet à titre privé. Ces biens sont tous détenus au travers de sociétés et sont donc exonérés au titre de l'outil de travail ». Par contre, les fortunes exilées en Belgique ou en Suisse, dont certaines possèdent des yachts ou des jets à titre personnel, ne risquent pas de revenir en France si la représentation nationale les dénonce avant même la traversée de la frontière. « La taxation des signes extérieurs de richesse ne rapportera pas un euro de recettes supplémentaires, mais risque d'annihiler les effets positifs d'une mesure qui coûte tout de même 5 milliards d'euros », renchérit Marc Bornhauser, [chiffrant le coût cumulé de la suppression de l'ISF et de la mise en place d'un prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital](#).

Économiquement, cette volonté de taxer une liste indéterminable et indéterminée de signaux extérieurs de richesses n'a donc aucun sens. La France compte 34 grands voiliers et 45 yachts, ce qui ne représente pas une assiette fiscale pérenne. [Le signal est en réalité purement politique](#). Mais si le gouvernement a lâché du lest ces dernières semaines en acceptant de renforcer telle ou telle taxe existante sur les bateaux (droit de francisation) ou sur les voitures de sport (renforcement du malus pour les véhicules polluants), Matignon et Bercy gardent un œil vigilant sur l'évolution des débats. Deux lignes rouges ont été posées : pas question de créer de nouvelles taxes et pas question de mettre à mal les filières françaises, qu'il s'agisse de la fabrication de bateaux, de la filière équine ou même des ports de la Côte d'Azur, où plusieurs élus locaux ont fait remonter leurs craintes à Bruno Le Maire. Pour le reste, aux parlementaires de se débrouiller.

« Aujourd'hui, ce que nous voulons avec la suppression de l'ISF, c'est que l'argent aille massivement et prioritairement dans nos PME », réagit [la coordinatrice des députés LREM à la commission des finances, Amélie de Montchalin](#), qui rappelle que « tous les biens dont on parle aujourd'hui sont déjà taxés à des niveaux supérieurs à l'ISF ». Les députés vont simplement réfléchir à quelques mesures pour « éviter les effets d'aubaine » économique. Pour les effets d'aubaine politique, c'est une autre histoire.

[Raphaël Legendre et Nathalie Segaines](#)

INTERNATIONAL

LE FIGARO – 03/10/2017

12 La question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie s'invite à l'ONU



Dans un an, un référendum d'autodétermination aura lieu dans le territoire français d'outre-mer. Les partisans de la «Kanaky Nouvelle-Calédonie» et leurs adversaires loyalistes vont défendre leurs positions à New York ce mardi.

L'Écosse, la Catalogne, le Kurdistan... et la Nouvelle-Calédonie! Les velléités séparatistes existent aussi en France. Ce mardi, les indépendantistes et les loyalistes calédoniens s'expriment à la tribune de l'ONU, devant la commission de décolonisation. Ce grand oral revêt une importance capitale. Dans près d'un an, en octobre ou novembre 2018, un référendum d'autodétermination est prévu par les accords de Nouméa. Le destin de ce bout de France dans le Pacifique va surgir dans le débat national. La proclamation d'indépendance d'un territoire français serait une première depuis 1980, année où l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides est devenu le Vanuatu. En Nouvelle-Calédonie, l'État a progressivement décentralisé de nombreuses compétences au gouvernement local. Mais la France conserve les domaines régaliens. Dès lors, le «caillou» reste inscrit par l'ONU sur la liste des pays et territoires à décoloniser.

À New York, les indépendantistes vont de nouveau plaider leur désir de souveraineté. «Le temps de parole n'est que de 4 minutes, mais ce discours sera important à la veille d'une année capitale. Le pays a rendez-vous avec son histoire. On veut un référendum incontestable», plaide Roch Wamytan, leader du FLNKS - Front de libération nationale kanak et socialiste, joint par *Le Figaro*.

Les pro «Kanaky» - le nom que les indépendantistes donnent à leur «pays» - ne seront pas seuls à la tribune. Leurs adversaires, marqués à droite, refusent de leur laisser le champ libre à l'ONU, après avoir longtemps boycotté cet exercice. «Il s'agit de rappeler qu'une très grande majorité des Calédoniens souhaitent que leur territoire reste dans la France, explique le loyaliste Gaël Yanno au *Figaro*. Cet élu, porte-parole de «la plateforme», le rassemblement des partis favorables au maintien dans la République française, présente un projet de «décolonisation sans indépendance», sur la base d'un «statut particulier». Il compte aussi demander la présence d'observateurs de l'ONU le jour du scrutin. Le but: «attester de la réussite de la consultation dans le cas où certains souhaiteraient la remettre en cause».

La composition des listes électorales, source de tensions

Les allocutions devraient être convenues... Pas d'éclats de voix. «Nous ne sommes pas là pour nous crêper le chignon. Le débat entre nous a lieu au congrès de Nouvelle-Calédonie», rassure Roch Wamytan. Mais la question de la composition des listes électorales reste sensible. 22.780 Kanaks ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Les indépendantistes souhaitent qu'ils le soient d'office. «On peut examiner cette demande à la condition que cette mesure bénéficie à tous les natifs néocalédoniens, Kanaks comme non Kanaks», argue Gaël Yanno.

Si les indépendantistes l'emportent lors du scrutin de 2018, les discussions s'enclencheront avec la France pour le transfert des dernières compétences: monnaie, armée, justice, contrôle des frontières... En cas de victoire du camp loyaliste, les accords de Nouméa signés par Lionel Jospin en 1998 prévoient deux nouveaux référendums jusqu'en 2022. Le dossier néocalédonien n'est pas près de se refermer.

Paul Carcenac

LES ECHOS – 03/10/2017

13 La Catalogne avance vers une déclaration unilatérale

d'indépendance



L'exécutif catalan (le ministre des Affaires étrangères Raul Romeva, le porte-parole du gouvernement catalan Jordi Turull, le ministre des Finances Oriol Junqueras et le président de la région Catalogne Carles Puigdemont) lors d'une manifestation de protestation à Barcelone, lundi.

L'exécutif catalan veut aller de l'avant. Madrid se prépare à suspendre le gouvernement régional et à placer l'administration de la région sous tutelle.

Et maintenant? L'incertitude règne à Barcelone au lendemain du [référendum d'indépendance convoqué](#) par le gouvernement catalan en dépit du veto de la cour Constitutionnelle espagnole. La Catalogne va-t-elle vraiment quitter l'Espagne? Quels moyens peut mettre en oeuvre Madrid pour retenir la région? L'Espagne entre dans une crise politique sans précédent dont les conséquences sont imprévisibles.

Un choc dans toute l'Espagne

Les épisodes de violence et [l'image brutale](#) de la police nationale matraquant dans la foule à l'entrée des bureaux de vote, pour empêcher la tenue du scrutin, ont provoqué un choc dimanche en Catalogne, alors que les altercations ont fait au total 844 blessés dont deux graves.

Elles ont provoqué une vague de protestations à travers toute l'Espagne. « [Ces images brutales ajoutent un nouveau composant passionnel et brouillent un peu plus une situation déjà très chargée émotionnellement](#) », note le politologue Pablo Simon, directeur du think tank Politikon. Pour le gouvernement catalan, elles arrivent à point nommé pour balayer les doutes et justifier la marche rapide vers la sécession, « *la volonté du peuple catalan* » passant au-dessus du cadre légal défini par la constitution.

« *Les Catalans ont gagné le droit de construire une nouvelle république indépendante* », affirmait dès dimanche soir le président régional Carles Puigdemont. Alors qu'à Madrid le chef du gouvernement Mariano Rajoy continuait de considérer que « *le référendum n'a pas eu lieu* ». [Le "Oui" à l'indépendance a été donné gagnant](#) à 90%, mais le taux de participation n'a été que de 42,3%. « *Le résultat était écrit d'avance, puisque seuls les partisans de la sécession sont allés aux urnes, alors que les autres ne se sentent clairement pas concernés par une consultation illégale* », rappelle Gabriel Colomé, militant socialiste professeur de sciences politiques à l'université de Barcelone.

Martyre de la cause

Le scénario le plus probable est que le Parlement de Barcelone vote dès mercredi ou jeudi une déclaration unilatérale d'indépendance et la République catalane serait instaurée dans la foulée. Ensuite, on entre dans l'inconnu.

La réaction de Madrid devrait être immédiate. « *Le gouvernement espagnol n'a pas d'autre option que d'intervenir pour faire respecter la Constitution espagnole* », estime Pablo Simon. Il devrait

selon lui, suspendre provisoirement le gouvernement catalan et prendre en main directement l'administration de la région, notamment les finances ou la direction du corps de police régional, et convoquer ensuite de nouvelles élections régionales. « *Entre temps, Carles Puigdemont pourrait aussi être arrêté et accusé de sédition, ajoute Gabriel Colomé. Il s'y prépare, il est prêt à aller jusqu'au bout pour devenir le grand martyr de la cause catalane.* »

Rajoy resserre les rangs

Ces derniers jours Mariano Rajoy a multiplié les contacts pour resserrer les rangs face au défi indépendantiste. Le leader de l'opposition, le socialiste Pedro Sanchez va pour l'instant appuyer le gouvernement dans la défense de la Constitution espagnole. Il dénonce le faux référendum catalan qui a « *perversi la démocratie* », dit-il, mais se démarque fermement des excès policiers et critique Mariano Rajoy qui a conduit le pays dans un cul de sac. Il faut « *négozier et négocier* », martèle-t-il, demandant à ouvrir une voie de dialogue.

A Bruxelles, le porte-parole de la Commission, [Margaritha Schinas](#), a appelé « *à passer rapidement de la confrontation au dialogue* » et réitéré la confiance de la Commission en Mariano Rajoy. Le président du Conseil européen, Donald Tusk, a été plus ferme en exhortant le chef du gouvernement espagnol à « *éviter un nouvel usage de la force.* »

Cecile Thibaud

LE FIGARO – 03/10/2017

14 Donald Trump menace le fonctionnement de l'OMC



INFOGRAPHIE - Le patron de l'Organisation mondiale du commerce, Roberto Azevêdo, s'inquiète du blocage de Washington.

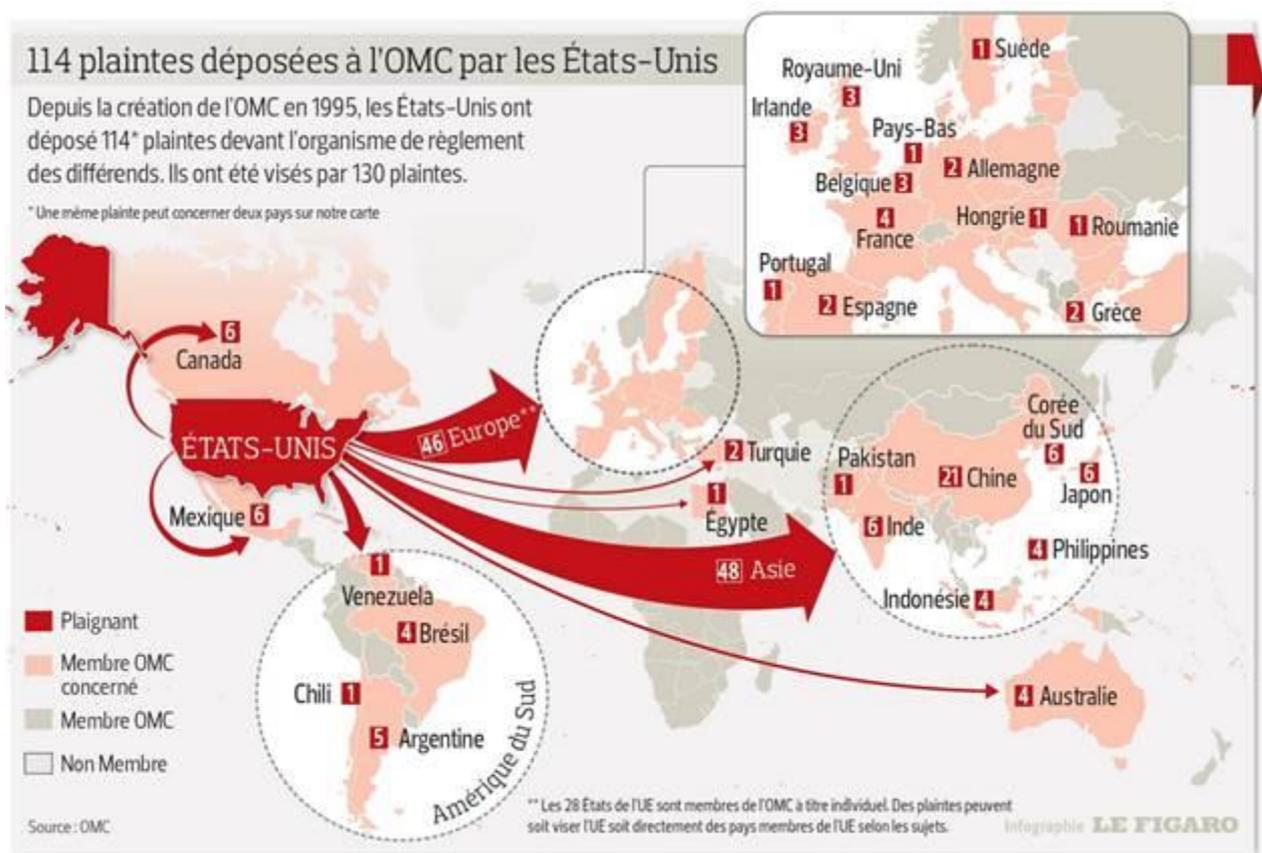
Donald Trump commence à sérieusement inquiéter le directeur général de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Pas seulement parce qu'il s'en est pris à l'institution basée à Genève, à mots à peine couverts, lors de son discours retentissant des Nations unies. Mais parce qu'il menace de blocage le dispositif reconnu comme le plus utile et le plus efficace de l'OMC, son mécanisme de règlement des différends.

Depuis sa création, en 1995, l'OMC a été saisie sur plus de 500 litiges opposant ses États membres. Lorsqu'un dossier est tranché par l'organe de règlement des différends (ORD), les parties prenantes peuvent faire appel. L'«organe d'appel» - c'est son nom officiel - est composé de sept juges, nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Un juge, mexicain, est arrivé au bout de son mandat en juin dernier. Un deuxième, sud-coréen, vient d'être rappelé à Séoul pour devenir ministre du Commerce. Un troisième, belge, quittera ses fonctions en décembre. Resteront quatre juges dans cette instance, le nombre minimum requis par les statuts de l'OMC, pour qu'elle puisse fonctionner.

Or, ces juges de l'OMC sont en principe nommés à l'unanimité des 164 États membres! Ou du moins par consensus. Et pour le moment, l'Administration Trump bloque toute nouvelle nomination.

Donald Trump, qui n'a jamais caché son aversion pour les accords de commerce internationaux et les organisations multilatérales, a encore enfoncé le clou [dans son discours des Nations unies, le 19 septembre dernier](#). «Pendant trop longtemps, on a raconté aux Américains que les accords de libre-échange gigantesques, que des tribunaux internationaux ne rendant compte à personne et de puissantes bureaucraties mondiales étaient leur meilleur soutien», a martelé le président des États-Unis, ajoutant: «Mais à mesure que ces promesses se sont évanouies, des millions d'emplois et des milliers d'usines ont disparu.»

L'hostilité de Washington à l'égard de l'organe d'appel de l'OMC n'est à vrai dire pas née avec l'élection de Donald Trump. Déjà, en son temps, l'Administration Bush accusait ces juges d'outrepasser leurs prérogatives. La Maison-Blanche leur reprochait une interprétation des règles qui, à plusieurs reprises, lui a donné tort alors qu'elle dénonçait par exemple le dumping pratiqué par certains pays.



Incertitude

Des reproches exagérés, remarque une source au sein de l'organisation genevoise. Sur les 114 plaintes déposées par les États-Unis auprès de l'organe de règlement des différends, ils en ont gagné «environ 90 %». Et ils ont perdu environ 75 % de celles déposées contre eux, poursuivies à l'OMC.

«Le problème, indique-t-on encore à Genève, c'est que nous ne savons pas très bien ce que les États-Unis veulent.» L'ambassadeur américain auprès de l'OMC nommé par Donald Trump n'a toujours pas été confirmé par le Sénat. Pas plus que les deux adjoints de Robert Lighthizer, le représentant de la Maison-Blanche pour le commerce international. Roberto Azevedo compte sur la réunion d'automne du FMI, qui rassemblera les grands argentiers de la planète entière à Washington la semaine prochaine, pour y voir plus clair sur les intentions de la Maison-Blanche.

Fabrice Nodé-Langlois

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

